

Metz, le 9 février 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY  
Tél : 03 87 34 83 50  
E-mail : [gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr](mailto:gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr)

**La responsable de l'unité police de l'eau**  
à  
**Mairie d'Auboué**  
**16 rue du Colonel Fabien**  
**54580 Auboué**

**OBJET** : Renforcement de la buse au PR 299.4 sous l'A4 sur les communes de Sainte-Marie-aux-Chênes et d'Auboué - Porter à connaissance – Avis de recevabilité  
N°57-2024-00052

**RÉF.** : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\Routes\A 4\2024\_PAC\_buse\_Ste Marie

**P.J.** : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance  
le dossier de porter à connaissance transmis par voie électronique

Monsieur le Maire,

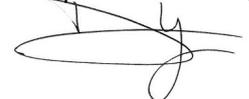
J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance» au titre de l'article R. 214-40 du code de l'environnement déposé par la SANEF, le 06 février 2024, concernant les travaux de renforcement de la buse au PR 299.4 et permettant le passage du ruisseau de la Noue, est recevable.

Dans le cadre de la gestion du patrimoine d'ouvrages d'art de son réseau, la SANEF prévoit le renforcement de la buse située au PR 299.4 de l'A4. La buse métallique annelée actuelle est en mauvais état. La solution de réfection proposée est la mise en place d'une coque PRV.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à la SANEF valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER